

## AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'en date du 12 mai 2026, l'Administration de la Gestion de l'Eau vient d'être saisie d'une demande de réaménagement des terrains de tennis et aménagement d'un espace de fitness en plein air et liaison de deux chemins existants en zone inondable du cours d'eau « Attert » à Useldange.

Le public peut consulter le résumé de la demande à la maison communale du 18 mai 2026 au 01 juin 2026 inclus.

Le résumé de la demande est également publié sur le portail national des enquêtes publiques :

<https://enquetes.public.lu/fr.html>

Le collège des bourgmestre et échevins,



Le bourgmestre,

Pollo BODEM

le secrétaire,

Marco VERSALL

